

Département : **NORD**
Arrondissement : **LILLE**
Canton : **ARMENTIERES**

COMMUNE D'ERQUINGHEM-LYS

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2025

Envoyé en préfecture le 07/04/2025

Reçu en préfecture le 07/04/2025

Publié le

ID : 059-215902024-20250407-20252603DEL7-DE

20252603DEL7

S²LOW

NOMBRE :

De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

OBJET:

**APPROBATION PAR LE CONSEIL
MUNICIPAL DE LA CONVENTION
TERRITORIALE GLOBALE 2025-
2028**

DELIBERATION:

Publiée le 7 avril 2025

Rendue exécutoire le 7 avril 2025

Adressée au contrôle de légalité
(Préfecture de LILLE DRCL) le 7 avril
2025

Le maire certifie que le compte rendu
de cette délibération a été affiché à la
porte de la Mairie ;

Le : 7 avril 2025

Et que la convocation du Conseil avait
été faite

Le : 18 mars 2025

Le Maire
D'ERQUINGHEM-LYS

L'an deux mille vingt-cinq, le 26 mars,

Le Conseil Municipal de la commune d'ERQUINGHEM-LYS s'est réuni à 19 heures 30, après convocation légale, salle de la « Lucarne » dans l'enceinte de l'Espace Agoralys, 120 rue Delpierre, afin de tenir sous la présidence du Maire, sa séance plénière ;

Etaient Présent(e)s, les Conseillers Municipaux :

Mmes et Mrs. **BEZIRARD Alain, LEROY Michael, PANIEZ Laetitia, BEZIRARD Alban, PACCEU Karine, LANNOO Michel, GRATIEN Christelle, OERLEMANS Benoît, PREUDHOMME Annie, PACCEU Victor, CAMPHYN Pierre, HOUZET Lionel, CLOUET Valérie, DUBURCQ Jean-Pierre, BOULINGUEZ Jacky, ZAGULA Marie-Claude, BOCKAERT Christine, LIESE Joëlle, BENOIT Danièle, HENZE Ludovic, LARD Vanessa, DUGRAIN Thomas, GRATIEN Alizée ;**

Etaient excusés avec procuration, absents :

Monsieur Vincent **DOUCHET**, procuration donnée à M. Alain **BEZIRARD**,
Monsieur Olivier **JOUCLA**, procuration donnée à M. Alban **BEZIRARD**,
Monsieur François **BIERVIET**, procuration donnée à M. Ludovic **HENZE**,
Madame Caroline **CHARPENTIER**, procuration donnée à M. Michael **LEROY**,
Me Marie-Maud **CAMPHYN**,

Madame Alizée **GRATIEN** a été désignée secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-5 du CGTC ;

La Convention Territoriale Globale (CTG) est une convention de partenariat visant à définir le projet de service aux familles d'un territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Elle a pour objectif de renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des actions aux service des familles et public en situation de précarité. Elle se concrétise par la signature d'une convention entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord, et la commune d'ERQUINGHEM-LYS. La CTG est basée sur la réalisation d'un diagnostic partagé s'appuyant notamment sur des études existantes (analyse des besoins sociaux, schémas de territoire...) et une large concertation des partenaires signataires.

Elle a pour objectifs :

- D'identifier les besoins prioritaires du territoire,
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin et les actions concrètes à mettre en œuvre,
- D'optimiser l'offre existante et/ou à développer
- D'allouer un financement complémentaire (appelé bonus territoire) aux équipements petite enfance et jeunesse soutenus par la commune dès la fin du contrat globale territoriale précédent (du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2024).

Le projet social de territoire concerne tous les secteurs d'interventions de la commune en lien avec les compétences de la CAF (animation de la vie sociale, accès aux droits et aux services, accès et maintien dans le logement, soutien aux familles, petite enfance, jeunesse, parentalité...) et mobilise différents acteurs.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 26 MARS 2025

NOMBRE :	
De conseiller en exercice	28
De présents	23
De votants	27
Pour	27
Contre	
Abstention	

Approbation C.T.G. – Suite, P.2

Les champs d'intervention communs avec ceux de la CAF, permettent de mettre en place des réponses adaptées aux besoins des habitants et des familles.

Au regard du diagnostic partagé, l'enjeu défini pour le territoire est l'accueil, l'accompagnement et l'inclusion de tous les publics.

L'orientation retenue est de s'adapter aux besoins émergents de la population :

- a. Permettre l'accueil des enfants en cours d'année dans les EAJE
- b. Proposer une offre de service enfance adaptée et cohérente aux familles
- c. Faciliter le recrutement du personnel dans les secteurs de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse
- d. Faciliter l'accueil des enfants en situation de handicap
- e. Améliorer le cadre d'accueil au sein des accueils de loisirs implantés dans les établissements scolaires
- f. Soutenir la parentalité
- g. Renforcer les actions en direction des jeunes
- h. Faciliter l'accès aux droits et aux services pour tous.

Afin de mettre en œuvre ces objectifs, il conviendra d'organiser la coopération entre la CAF du Nord et la commune d'ERQUINGHEM-LYS :

- a. Par le biais de l'installation d'une instance de concertation,
- b. Selon des modalités d'organisation définies préalablement.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal approuve, à **l'unanimité**, la démarche partenariale de convention territoriale globale (CTG) entre la Caisse d'allocations familiales (CAF) du Nord et la commune d'ERQUINGHEM-LYS pour une durée de 4 ans, du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2028.

Le Conseil Municipal autorise, à **l'unanimité**, Mr le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la commune, la convention annexée à cette délibération ainsi que tout document relatif à la CTG et à l'exécution de la présente délibération.



Visa de la secrétaire de séance
Madame Alizée GRATIEN

Adopté Pour Ampliation

Le Maire